

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00471

**PROLONGATION DES DATES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS
POUR DES USAGES INNOVANTS DU VELO (ACTION DU PLAN QUALITE DE
L'AIR).**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 30 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 48
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

RECU EN PREFECTURE

Le 17 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221006-D2022004710

Date de mise en ligne : 17 octobre 2022

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Denis BARRIOL

Membres titulaires absents excusés :

M. Cyrille BONNEFOY, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022

PROLONGATION DES DATES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS POUR DES USAGES INNOVANTS DU VELO (ACTION DU PLAN QUALITE DE L'AIR).

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un projet de transition écologique et énergétique pour répondre à la fois aux problèmes du réchauffement climatique, d'érosion de la biodiversité et de la pollution atmosphérique. De par sa compétence pour la qualité de l'air, la Métropole s'est notamment engagée à plusieurs reprises auprès du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Elle a notamment acté, par délibération du Conseil Métropolitain du 17 juillet 2020, la création d'un fonds en faveur de la qualité de l'air, soutenu par l'ADEME et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

De son côté, Saint-Etienne Métropole a annoncé le lancement d'un ambitieux Plan Vélo en 2019, doté de 41 millions d'euros, visant la réalisation d'un réseau de 110km d'itinéraires cyclables structurants permettant de relier les principales villes de la Métropole entre elles d'ici 10 ans. Il sera accompagné d'une offre de services aux usagers du vélo renouvelée (nouvelle génération de vélos en libre-service, consignes à vélo sécurisées, stations d'entretien, etc.).

Dans ce cadre, Saint-Etienne Métropole et l'ADEME ont convenu de la mise en place d'une action dédiée au soutien des initiatives concourant à la promotion des usages innovants du vélo via la création d'un appel à manifestation d'intérêt doté d'un budget de 150 000 € sur trois ans (à compter de la notification de la convention le 12 novembre 2020).

La présente délibération rappelle les modalités d'application de l'Appel à manifestation d'intérêts pour des usages innovants du vélo présentées lors du Conseil Métropolitain du 17 juillet 2020 et cofinancés par l'ADEME ; et vise à ajouter des sessions de candidature. Pour rappel ce fonds fait partie du plan global d'actions pour la qualité de l'air 2020 – 2024.

Après 4 sessions de candidature pour l'AMI pour des usages innovants du vélo, 13 projets ont été lauréats et bénéficié d'une aide d'un montant total de 36 737,12 € représentant environ 25 % de l'enveloppe totale. La dernière session de candidature s'est clôturée le 12 septembre 2022 avec 6 candidatures déposées début août (au moment de la rédaction de la délibération) et des projets en cours de définition. Ce bilan montre que cet AMI est de plus en plus connu auprès des professionnels du territoire et des communes, qui se projettent dans des projets autour du vélo, le contexte économique favorisant ce changement de comportement.

Cette délibération vise l'ajout a minima de (3) trois sessions de candidature pour répondre à l'AMI pour des usages innovants du vélo.

DISPOSITIF D'AIDES POUR L'AMI POUR DES USAGES INNOVANTS DU VELO

Public cible :

Outre les collectivités membres de Saint-Etienne Métropole, les bénéficiaires de l'AMI pour des usages innovants du vélo sont les professionnels domiciliés et ayant leur activité sur le territoire de Saint-Etienne Métropole : microentreprises, TPE, PME, commerçants non sédentaires, groupements d'entreprises, SCI, professions libérales, associations.

Descriptif :

Afin d'inciter à l'usage du vélo, et notamment par les acteurs du territoire dans le cadre de leur activité économique, Saint-Etienne Métropole a proposé à l'ADEME la création d'un Appel à manifestation d'intérêt pour des usages innovants du vélo.

Il s'agira d'aider financièrement l'émergence d'initiatives innovantes en matière d'usage du vélo : logistique derniers kilomètres (y compris pour denrées réfrigérées), « food-bike » (restauration à emporter sur le modèle du food-truck), vélo utilitaire pour les services techniques municipaux en charge de la propreté urbaine, service de mobilité avec vélo collectif... tout projet permettant de démontrer par l'exemple qu'il est possible d'utiliser un vélo pour remplacer un véhicule thermique classique sera valorisé. L'innovation sociale, prenant pour base ou favorisant l'utilisation du vélo par tous, sera également éligible (vélo-école, atelier de réparation, services à domicile, etc.).

Montant des aides :

Ce fonds doté de 150 000 € sur 3 ans permettra de financer les projets qui incitent le développement de nouvelles utilisations du vélo à hauteur de 30 % à 50 % des dépenses d'investissement, de communication ou d'animation.

Calendrier :

L'AMI pour des usages innovants du vélo a été lancé le 06 novembre 2020. 5 sessions de candidature avaient été prévues (la dernière étant le 12 septembre 2022) et la date de clôture de réception de l'ensemble des factures acquittées des projets lauréats fixée initialement au 12 décembre 2022.

Le fonds d'aide étant valable pendant 3 années à partir du 24 novembre 2023, il apparaît opportun d'ajouter 3 sessions de candidatures supplémentaires :

- **12 décembre 2022** : clôture de la 6^{ème} et dernière session (si budget encore disponible),
- **13 mars 2023** : clôture la 7^{ème} et dernière session (si budget encore disponible),
- **12 juin 2023** : clôture la 8^{ème} et dernière session (si budget encore disponible),
- **04 septembre 2023** : transmission à Saint-Etienne Métropole de l'ensemble des factures acquittées.

D'autres sessions de candidatures pourront être envisagées en fonction de l'évolution du dispositif.

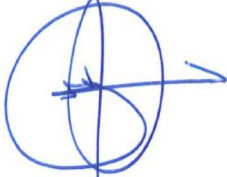
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à ajouter des sessions de candidature au présent AMI pour des usages innovants du vélo dans le cadre de l'actuelle convention,**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 306 du budget DDUR de l'exercice 2020-2024.
- les recettes correspondantes seront perçues à l'opération n°306 du budget DDUR de l'exercice 2020-2024.

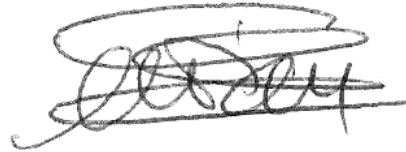
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Président,



Gaël PERDRIAU